



## Rongeurs dans les murs

-----  
Par johnpaul

Bonjour,

N'étant pas venu sur ce site depuis longtemps je ne sais plus si j'ai déjà posé la question ci-dessous. A priori non car je n'ai rien trouvé dans mon tableau de bord. Voilà donc mon souci :

Cela fait maintenant des années que j'ai des rongeurs dans les murs du pavillon que j'occupe en tant que locataire .La Société propriétaire (une très grosse boîte) m'a envoyé une société de dératisation qui s'est contenté de balancer de la mort aux rats dans le jardin mais n'a pas cherché à trouver par où rentrent ces bestioles. Au bout de 2 passages rien n'a été résolu mais la Société propriétaire m'a dit qu'elle ne pouvait pas continuer a faire passer la dératisation. Sous-entendu : débrouillez vous ! Le technicien m'avait conseillé de percer les murs (!) et d'injecter de la mousse raticide. Comme j'étais au pied du mur j'ai réussi a me procurer cette mousse (interdite aux particuliers en France), et j'ai percé les murs pour l'injecter. Les murs du pavillon sont un vrai gruyère. Alors ça fonctionne...3ou 4 mois et après les bestioles reviennent et recommencent a grignoter le placo. L'autre problème est que chaque bombe de mousse me coûte 50 euros et cela fait quelques années que j'en suis de ma poche. Pour info j'ai alerté l'ARS qui n'a pas donné suite. Je ne sais pas si il y a à la Mairie de la commune un service où je pourrais m'adresser. Quelqu'un peut il me donner un conseil car j'avoue que là je craque complètement ?

Merci d'avance.

-----  
Par ESP

Bonjour

Pour être conseillé au mieux, contactez votre ADIL...

[url=https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/]https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/[/url]

-----  
Par johnpaul

Bonjour,

Mille mercis, je me penche dessus dès ce soir.

-----  
Par johnpaul

Bonjour,

Ce message est pour ESP :

Suivant votre conseil j'ai contacté l'ADIL de l'Essonne à Evry et leur conseil est de mettre la Société propriétaire au pied du mur en les sommant de prendre en charge cette mission de dératisation qui leur incombe et éventuellement de contacter l'ARS. Le problème est que j'ai déjà fait tout ça sans aucun résultat ni côté propriétaire ni côté ARS. ADIL me conseille donc en bout de course de mettre cette affaire au Tribunal. Mais qui peut penser que je vais gagner contre une société qui a une armée d'avocats ? Je rappelle que je leur ai envoyé un courrier recommandé les sommant d'effectuer les travaux extérieurs qui leur incombent (peintures, gouttières, etc). La seule réponse que j'ai eu est que c'est à moi de les faire! Vous comprendrez mon découragement pour ce problème de rongeurs. Et là je ne sais plus à qui m'adresser. Merci quand même pour votre conseil.